

Directors of Clinical Services Meeting

Réunion des directeurs des services cliniques

LUTTE ANTI-INFECTIEUSE – PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉGIONALES

RÉSUMÉ

Des programmes de lutte anti-infectieuse opérationnels à l'échelle nationale et au niveau des établissements de santé sont essentiels pour limiter les infections associées aux soins (IAS), contribuer à endiguer rapidement les flambées épidémiques, et éviter que les établissements de santé soient submergés.

Tous les États et Territoires insulaires océaniques ont la possibilité de renforcer leurs programmes de lutte anti-infectieuse en élaborant ou en modifiant leurs recommandations et leurs plans de travail en la matière. En outre, les programmes de lutte anti-infectieuse jouent un rôle central dans la lutte contre les IAS et contre la résistance aux antimicrobiens grâce aux programmes de surveillance des IAS qui constituent des plateformes importantes pour repérer les problèmes et les solutions permettant de réduire les infections, pour surveiller et suivre les IAS avant la survenue d'une flambée, pour suivre l'évolution des flambées et pour veiller au respect des normes de lutte anti-infectieuse.

Afin de renforcer la surveillance des IAS, la CPS a lancé un projet de normalisation de la surveillance des infections du site opératoire ainsi qu'une trousse d'audit pour l'hygiène des mains. À l'avenir, les possibilités d'amélioration des normes de lutte anti-infectieuse dans le Pacifique à l'aide des données probantes issues de la surveillance des IAS sont conséquentes.

1. CONTEXTE

Les épidémies et pandémies de maladies infectieuses telles que la COVID-19 continueront de se développer et de représenter un risque majeur pour les systèmes de santé des États et Territoires insulaires océaniques. Elles pourraient également avoir un effet très important sur notre capacité à proposer des soins de santé sûrs et de qualité. Pour lutter contre ce risque, il est essentiel d'aider les pays océaniques à renforcer leurs capacités en matière de lutte anti-infectieuse, à l'échelle nationale et au niveau des établissements de santé, afin de limiter les infections associées aux soins (IAS), de contribuer à endiguer rapidement les flambées épidémiques, et d'éviter que les établissements de santé soient submergés¹.

En mai 2020, une évaluation a été réalisée afin de recenser les besoins prioritaires pendant la pandémie de COVID-19. L'enquête a montré que la lutte anti-infectieuse constituait un domaine prioritaire de formation et de renforcement des capacités. Il s'agit notamment d'apporter un soutien pour l'actualisation des stratégies nationales de lutte anti-infectieuse et l'élaboration d'outils de suivi, mais aussi de renforcer les capacités des points focaux nationaux pour la lutte anti-infectieuse. En résumé, l'évaluation a mis en lumière la nécessité de répondre aux exigences minimales en matière de renforcement des capacités à l'échelle nationale et au niveau des établissements de santé.

2. PROGRÈS RÉALISÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

2.1 Soutien à la lutte anti-infectieuse dans le cadre de la pandémie de COVID-19 – Équipe conjointe de gestion des incidents COVID-19 dans le Pacifique

Pour répondre aux besoins des pays océaniques en matière de préparation et de réponse à la pandémie de COVID-19, la cellule de lutte anti-infectieuse de l'Équipe conjointe de gestion des incidents COVID-19 dans le Pacifique a proposé plus de dix lignes directrices techniques, des affiches sur les équipements de protection individuelle (EPI) et des webinaires sur l'assistance en matière de lutte anti-infectieuse. La CPS a également produit deux vidéos pour expliquer la mise en place et le retrait des EPI en toute sécurité. Cette vidéo a été visionnée par de nombreuses personnes dans tous les pays océaniques et sert désormais de support de formation à la lutte anti-infectieuse et à l'utilisation des EPI.

Pour renforcer la visibilité de la lutte anti-infectieuse dans le Pacifique, l'édition 2021 des recommandations régionales a été publiée le 21 septembre. L'objectif principal de ces

¹ Organisation mondiale de la Santé, *Framework and Toolkit for Infection Prevention and Control in Outbreak Preparedness, Readiness and Response at the National Level*, 2021. [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/345251>. [Consulté le 23 septembre 2021]

recommandations est de fournir des conseils en matière de normes de lutte anti-infectieuse aux pays océaniques qui peuvent ainsi les utiliser comme cadre pour élaborer des recommandations à l'échelle nationale et au niveau des établissements. Ces recommandations sont générales et peuvent facilement être adaptées aux différents pays de la région.

En nous appuyant sur le modèle régional de recommandations, nous avons notamment aidé les Fidji, les Îles Salomon, les Tonga et Vanuatu à élaborer des recommandations nationales pour la lutte anti-infectieuse. Des plans de travail nationaux sur la lutte anti-infectieuse ont également été établis à Vanuatu, à Kiribati et aux Tonga.

2.2 Renforcement de la surveillance des infections associées aux soins

Les infections associées aux soins (IAS) constituent un fardeau mondial et sont les effets secondaires les plus fréquents partout où des services de soins sont proposés, dans les pays à revenu élevé comme dans ceux à faible revenu. Un rapport publié en 2011 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) souligne que les données sur les IAS provenant des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) sont limitées, car les systèmes de surveillance y sont peu développés ou inexistantes et qu'ils manquent notamment de structures de surveillance standardisées².

La surveillance des IAS et les audits d'hygiène des mains sont les principales missions des équipes de lutte anti-infectieuses et constituent des éléments essentiels d'un programme de lutte anti-infectieuse. Pour renforcer la surveillance des IAS, la CPS a lancé, avec l'aide du Doherty Institute, un projet visant à :

- standardiser les définitions et les méthodologies de surveillance des infections du site opératoire (ISO) pour les césariennes programmées, et concevoir une trousse de formation et d'audit pour l'hygiène des mains ;
- mettre au point des outils de collecte de données pour consigner les cas d'ISO et le respect des mesures d'hygiène des mains ; et
- élaborer des modèles de rapports pour la surveillance des IAS.

² Organisation mondiale de la Santé, *Report on the burden of endemic health care-associated infection worldwide*, 2011. [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/80135>. [Consulté le 10 mars 2021]

3. DÉFIS

- Ressources humaines pour la lutte anti-infectieuse
- Budgets spécifiques aux programmes de lutte anti-infectieuse

4. ORIENTATIONS FUTURES

Les *exigences minimales* pour la lutte anti-infectieuse serviront de base aux activités à venir. Dans son cadre pour l'élaboration de systèmes de lutte anti-infectieuse dans tous les pays, l'Organisation mondiale de la Santé recommande au minimum la mise en œuvre de huit composantes clés de la lutte anti-infectieuse à l'échelle nationale et au niveau des établissements de santé³.

Pour mettre en place toutes les composantes clés de la lutte anti-infectieuse, il faut du temps, et chaque pays océanien se trouve à un stade différent. Toutefois, il est important que nous nous efforcions tous d'atteindre le même but, à savoir renforcer les infrastructures permettant de mettre en place des programmes opérationnels de lutte anti-infectieuse qui entraîneront également une diminution des IAS et de la résistance aux antimicrobiens ainsi qu'une amélioration de notre capacité à répondre aux flambées épidémiques.

4.1 Recommandations à l'intention des pouvoirs publics

- Continuer de soutenir la lutte anti-infectieuse après la pandémie de COVID-19, renforcer les programmes de lutte anti-infectieuse à l'échelle nationale et au niveau des établissements de santé.
- Favoriser l'élaboration de recommandations nationales pour la lutte anti-infectieuse qui serviront de cadre pour mettre en œuvre l'éducation et la formation dans ce domaine, notamment le suivi et l'évaluation de la lutte anti-infectieuse.
- Soutenir l'éducation à la lutte anti-infectieuse qui devrait être obligatoire pour tous les professionnels de santé.
- Soutenir la surveillance des IAS au niveau des établissements afin de déterminer les IAS les plus fréquents et de repérer les flambées épidémiques avant qu'elles se déclarent, ce qui inclut la surveillance de la résistance aux antimicrobiens.

³ Organisation mondiale de la Santé, *Minimum requirements for infection prevention and control programmes*, 2019. [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/330080> [Consulté le 1^{er} juin 2020].

4.2 Recommandations à l'intention des partenaires du développement :

- Soutenir les programmes de lutte anti-infectieuse dans les pays.